

**Vallée Sud
HABITAT**

Grand Paris

N° B-05/2024

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

BUREAU de l'O.P.H. "VALLEE SUD HABITAT"

Séance du 06 mars 2024

Le 06 mars 2024 à 16h30,

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « Vallée Sud Habitat », dûment convoqués le 23 février 2024, se sont réunis en salle Sérís, 5 rue Paul Vaillant Couturier au siège de Vallée Sud Habitat, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'O.P.H « Vallée Sud Habitat ».

Étaient présents : Jean-Didier BERGER (en visioconférence), Anthony REYNAUD, Patrick WIDLOECHER, Daniel PIEDELLOUP.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Yves COSCAS à Jean-Didier BERGER.

Étaient également présents : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine.

Objet : Acquisition d'un immeuble sis 17 avenue Général Leclerc à Bourg La Reine (92340), cadastré section E numéro 48.

VALLEE SUD HABITAT

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2024

DELIBERATION

Objet : Acquisition d'un immeuble sis 17 avenue Général Leclerc à Bourg La Reine (92340), cadastré section E numéro 48.

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Ville de Bourg-la-Reine va acquérir, par exercice du droit de préemption un ensemble immobilier au 17, avenue du Général Leclerc, à usage de locaux d'activité et d'habitation, en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux et de la maîtrise du commerce de proximité sur la ville.

Considérant que l'exercice de ce droit de préemption se justifiait par la volonté politique municipale de maîtriser le commerce de proximité ainsi que développer de nouveaux patrimoines sociaux afin de rattraper son déficit.

Vu l'estimation domaniale, initialement demandée, datée du 14 décembre 2023. Une nouvelle évaluation des Domaines en date du 30 janvier 2024 permet de confirmer le prix de d'acquisition proposé par la Ville à savoir d'un montant de 1 550 000 euros hors droits et taxe ou charges augmentées des frais afférents évalués à ce jour à 18 500 euros (soit à parfaire ou à diminuer).

Vu que le bien susvisé permet en effet de répondre aux ambitions de la Ville en matière de développement de son offre de logements sociaux.

Considérant que la Ville entend désormais céder ce bien à Vallée Sud Habitat, Office Public de l'Habitat du Territoire Vallée Sud – Grand Paris.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de membres présents et représentés,

- ✓ **Donne votre accord pour l'acquisition de l'immeuble sis 17 avenue du Général Leclerc à Bourg La Reine (92340), cadastré section E 48, au prix de 1 550 000 euros augmentés des frais afférents. Soit un prix total de 1.567.050 euros. Le montant exact sera arrêté lors de la vente.**
- ✓ **Autorise Monsieur le Directeur Général ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition ainsi que tous les documents s'y rapportant.**
- ✓ **Autorise le Directeur Général ou son représentant à tout mettre en œuvre pour la réalisation de cette acquisition.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER

Vue pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 08 mars 2024
Reçue en Préfecture le 08 mars 2024
Certifiée exécutoire le 08 mars 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982

**Yann CHEVALIER
Directeur Général**